

Fermeture de l'école La-Fontaine : les élus ouverts aux propositions des parents

L'intercommunalité d'Argentan a reçu des parents d'élèves, mercredi 28 juin, pour discuter du futur de l'école La-Fontaine. Ces derniers comptent sur la révision de la carte scolaire pour sauver l'établissement.

Ce mercredi 28 juin, une cinquantaine de parents, d'élèves et d'habitants se sont regroupés devant les locaux de l'intercommunalité d'Argentan pour protester contre la fermeture programmée de l'école Jean-de-La-Fontaine.

À leurs côtés, une dizaine de parents d'élèves de Fel se sont joints au rassemblement pour demander « un véritable accueil des élèves à Chambois et pas dans des préfabriqués ».

Des discussions constructives, mais « décevantes »

C'est une délégation de cinq parents d'élèves de La-Fontaine qui a échangé avec Jean-Louis Menereul, élu intercommunal chargé du scolaire, au sujet du « futur de l'école », pendant une heure et demie. Une discussion « constructive et cordiale », selon les mots de l'élu.

Les parents, de leur côté, restent circonspects. « Aucune proposition n'émane des élus pour maintenir l'école ouverte, c'est un peu décevant », juge Benoît Hubner, membre de l'association des parents d'élèves qui note tout de même que leur démarche paraît « sincère ». Frédérique Froment,



Les élèves de l'école Jean-de-La-Fontaine ont accompagné leurs parents devant le siège de l'intercommunalité, mercredi 28 juin. R.P.

une mère d'élève, estime ces échanges « fructueux » : « On a pu faire des propositions qui seront étudiées. »

« Nous ne ferons aucune porte. »
JEAN-LOUIS MENEREUL

Élu chargé du scolaire à l'intercommunalité

Une prochaine réunion est

planifiée au jeudi 6 juillet. L'intercommunalité devrait revenir sur les propositions apportées par les parents.

Seule solution : la révision de la carte scolaire

La plupart des propositions apportées par les parents, consistant à accueillir à La-Fontaine des élèves handicapés,

allophones ou des résidents de l'accueil de Beaulieu, n'ont pas été retenues par l'intercommunalité. « Cette solution demanderait de déplacer des enfants depuis l'autre côté de la ville », justifie Jean-Louis Menereul.

En revanche, parents et intercommunalité ont trouvé un terrain d'entente : la révision de la carte scolaire.

La carte scolaire définit l'établissement d'affectation des élèves en fonction du lieu de leur domicile. Les parents soutiennent qu'il existe des « incohérences » dans celle actuellement en place.

Et de son côté, l'intercommunalité « est obligée » de retravailler cette carte scolaire pour y inclure l'école du quartier Vallée-d'Auge, prévue pour ouvrir en 2024. Une date d'ouverture qui coïncide avec celle de la fermeture programmée de l'école Jean-de-La-Fontaine.

« Notre seul levier, c'est la modification de la carte scolaire. »

VÉRONIQUE FROMENT
Mère d'élève

Cette réflexion autour d'une nouvelle carte scolaire se fera « dans le cadre du conseil intercommunal des parents d'élèves », où toutes les écoles du territoire sont représentées, indique l'élu chargé du scolaire. Le prochain aura lieu lundi 3 juillet. Il rappelle toutefois que ce sont les élus qui « décident des politiques éducatives ».

« L'objectif ce n'est pas de prendre des élèves d'une école pour en mettre dans

une autre », détaille-t-il.

« On veut travailler avec l'ensemble des écoles de l'intercommunalité pour assurer une solidarité et une équité dans la répartition des effectifs. »

JEAN-LOUIS MENEREUL

Élu chargé du scolaire à l'intercommunalité

Quid des enseignants ?

Quant aux craintes émises par l'équipe pédagogique au sujet de leurs postes, Jean-Louis Menereul balaie le sujet : « c'est l'Éducation nationale qui gère ces problèmes-là ».

L'élu tient tout de même à rappeler que l'intercommunalité anticipe dès maintenant une éventuelle fermeture pour 2024. « Car on sait qu'il va y avoir des problématiques familiales et des problématiques de poste pour les enseignants. »

Selon une source interne, tant que la fermeture d'école n'est pas actée, l'Éducation nationale ne peut pas plancher sur l'avenir des six enseignants. « C'est anxiogène pour l'équipe », nous révèle cette même source.

● Robin PETER

Révision de la carte scolaire : les élèves de Fontenai-sur-Orne feront leur rentrée à Écouché

Le conseil communautaire a adopté, jeudi 29 juin, une mesure visant à scolariser les élèves de Fontenai-sur-Orne, à Écouché. Ils étaient auparavant affectés à l'école Jean-de-La-Fontaine.

Lors du conseil communautaire du jeudi 29 juin, les élus ont adopté une modification de la carte scolaire.

Cette modification vise à affecter les élèves domiciliés à Fontenai-sur-Orne, commune déléguée d'Écouché-les-Vallees, à l'école d'Écouché. La carte scolaire, adoptée en 2017, les affectait auparavant à l'école Jean-de-La-Fontaine, à Argentan. Elle intervient alors que l'intercommunalité souhaite fermer l'école Jean-de-La-Fontaine à horizon 2024.

10 enfants concernés

L'intercommunalité indique

qu'actuellement, parmi les enfants domiciliés à Fontenai, « 10 fréquentent l'école Jean-de-La-Fontaine et, par dérogation, 8 fréquentent l'école publique d'Écouché ». Ce chiffre devait rester inchangé à la rentrée de septembre 2023.

Avec cette décision, les élèves domiciliés à Fontenai seront affectés, sauf dérogation, à l'école d'Écouché. Un transport scolaire, assuré par la Région, devrait être mis en place.

Une demande émanant des parents

L'intercommunalité assure

qu'il s'agit d'une demande émanant des parents, prise « dans l'intérêt des enfants ».

En mars, les parents d'élèves d'Écouché appelaient effectivement les habitants de Fontenai à « demander des dérogations pour inscrire leurs enfants à Écouché ». Ils avaient même mis sur la table l'idée d'un transport scolaire entre Fontenai et Écouché. Ils avançaient alors le même argument que l'intercommunalité reprend maintenant : en 2018, lorsque Fontenai a été intégré à la commune nouvelle d'Écouché-les-Vallees, les enfants sont restés affectés à l'école d'Argentan, au lieu d'être affecté à Écouché.

Mais les parents d'élèves de Jean-de-La-Fontaine ne perçoivent pas cette décision du même œil.

Les organisations familiales chamboulées

« Ce vote condamne un peu plus encore notre école



Les deux écoles sont situées à 4 km de Fontenai. Se rendre à l'école Jean-de-La-Fontaine en voiture prend 7 minutes, contre 5 pour Écouché. Créé avec Datawrapper

et va à l'encontre même de la préservation des effectifs de chaque école de l'intercommunalité », s'insurge Benoît Hubner, membre de l'APE à Jean-de-La-Fontaine.

Des parents d'élèves de La-Fontaine, habitants à Fontenai, préfèrent scolariser leurs enfants à Argentan, pour pouvoir les « déposer en allant au travail ».

« Nous nous battons avec nos armes jusqu'à ce que les représentants de cette intercommunalité retrouvent raison. »

LES PARENTS D'ÉLÈVES

Jean-Louis Menereul, élu chargé du scolaire, avait rappelé à plusieurs reprises l'importance de ne pas « prendre des élèves

d'une école pour les mettre dans une autre » (lire l'article ci-dessus).

Benoît Hubner dénonce alors « le travail de sape mené par l'intercommunalité pour fermer l'école La-Fontaine ». Il appelle les « parents d'élèves du territoire de l'intercommunalité à réagir et à se mobiliser ».

● Robin PETER

L'école d'Écouché a-t-elle besoin d'élèves ?

La chronologie de cette décision interroge. Deux jours plus tôt, mardi 27 juin, le CDEN (lire en page 4) a annoncé que l'école d'Écouché conserverait toutes ses classes, et ce, sans compter les élèves domiciliés à Fontenai et inscrits à Argentan. Les parents d'élèves d'Écouché se sont même félicités de ne pas avoir eu besoin de ces effectifs.